

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 14 OCT. 2019

139, rue de Bercy
Télédoc 341
75572 PARIS cedex 12

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux,

Lors de la seconde convocation du comité technique de réseau réuni sous le format Hygiène-Sécurité et conditions de travail (CTR HS-CT) du 3 octobre, vous m'avez remis une déclaration liminaire par laquelle l'intersyndicale indique exercer « *au nom de l'ensemble des personnels de la DGFIP, un droit d'alerte conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982* ».

Je prends acte de votre déclaration, dont j'ai pris connaissance avec attention.

Vous m'alertez plus largement sur un certain nombre de craintes exprimées par les agents dans la perspective de la mise en place du nouveau réseau de proximité. Je prends pleinement en considération cette expression et souhaite qu'un dialogue s'instaure entre nous afin d'y répondre.

La prévention des risques professionnels et notamment des risques psychosociaux doit en effet constituer une priorité inscrite à l'origine de chaque opération de réorganisation.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai bien volontiers accepté votre demande visant à ce que, avant l'entrée en vigueur des dispositions de la loi sur la transformation de la fonction publique, et avant les premières réorganisations du réseau dans le cadre du « nouveau réseau de proximité », un comité technique de réseau en format Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail se tienne.

J'ai donc particulièrement regretté son boycott.

Une telle instance aurait en effet permis de présenter les garanties offertes aux agents en matière de conditions de vie au travail dans la perspective de la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité : garanties statutaires et indemnitaires, dispositif d'accompagnement des agents (financiers, RH, professionnel, etc.), structuration du dialogue social autour des transformations, mise en place de nouveaux outils d'écoute et de dialogue avec les agents, effort ambitieux de formation professionnelle, recours étendu au télétravail et au travail à distance, etc.

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux
de l'intersyndicale Solidaires, CGT, FO, CFDT
et CTFC Finances Publiques

Elle aurait également permis d'analyser la prise en compte des conditions de travail, de santé et de sécurité des agents dans les réflexions nationales et locales. Le dispositif que je souhaitais vous présenter au niveau national n'éluide en effet aucun de ces sujets. Le dialogue social sera également mené sur l'ensemble du territoire, au sein de chaque direction, au plus près des réalités du terrain. Le dossier de présentation sera le support de ce dialogue : il décrira les conséquences du projet sur l'organisation du travail et présentera l'accompagnement individualisé proposé à chaque agent.

Cette méthode de travail documentée et traçable, homogène sur l'ensemble du territoire, constitue un engagement fort d'examen des problématiques de conditions de vie au travail avant la réalisation de chaque opération. Il a également pour objet de décrire la démarche spécifique qui sera engagée dans chaque direction afin de prévenir la survenance de risques professionnels dont les risques psychosociaux. C'est un document important pour les agents de la DGFIP : il a vocation à être discuté, amendé et complété de toutes mesures de prévention nouvelles dont nous pourrions débattre.

Au-delà de ces dispositifs spécifiques, j'ai demandé à chaque directeur d'être particulièrement attentif et à l'écoute de chaque situation individuelle.

Le boycott du CTR n'a pas permis aux organisations syndicales représentatives de jouer pleinement leur rôle dans le processus de concertation ouvert sur la question des conditions de vie au travail des agents de la DGFIP et a empêché la direction générale de recueillir leurs propositions, dont la prise en compte auraient probablement permis de renforcer encore les droits et garanties apportés aux agents. De nouveaux groupes de travail vous seront proposés pour cela, à commencer par le groupe de travail sur le volet ressources humaines du nouveau réseau de proximité, qui a été re-programmé, à votre demande, le 24 octobre.

Je renouvelle ma disponibilité pour trouver un cadre dans lequel vous puissiez exprimer vos positions et que nous échangions ensemble sur ce document et sur l'ensemble de ces sujets pour répondre aux craintes et aux difficultés relayées dans votre déclaration.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux, l'expression de ma considération distinguée.



Jérôme Fournel